



Direction

Tel. 05 56 33 92 87 / 88

secretariat.direction@crous-bordeaux.fr

18 rue du Hamel

CS 11616

33080 Bordeaux Cedex

Conseil d'administration du jeudi 10 mars 2022

Délibération n°03-2022-03

Point n° 3 | Désignation des représentants des étudiants membres des commissions « aides spécifiques », « culture action », « CVEC » et « marché »

Exposé des motifs	
<p>Le Crous de Bordeaux-Aquitaine entend favoriser toutes les formes d'engagement étudiant dans la vie collective et associative, et améliorer les conditions de vie étudiantes.</p> <p>Ainsi, à travers la désignation des représentants étudiants membres des commissions « aides spécifiques », « culture action », « contribution vie étudiante et de campus (CVEC) » et « marché », les élus étudiants participent aux missions de l'établissement relatives notamment au soutien des initiatives étudiantes et à l'accompagnement social.</p> <p>La représentativité des étudiants membres des commissions s'organise comme suit :</p>	
<p>Commission « aides spécifique »</p> <p>Attributions : examen des demandes d'allocations annuelles et d'aides ponctuelles d'étudiant(e)s rencontrant des difficultés pérennes ou momentanées.</p>	<p>Composition :</p> <p>- Le vice-président étudiant et 4 élus étudiants ou leurs suppléants</p> <p><i>Référence : circulaire du 8 octobre 2014 relatives aux modalités d'attribution des aides spécifiques</i></p>
<p>Commission « Culture-ActionS »</p> <p>Attributions : examen des dossiers de candidature pour un soutien financier dans la réalisation de projets culturels, citoyens et artistiques des étudiant(e)s.</p>	<p>Composition :</p> <p>- Le vice-président étudiant et 2 élus étudiants ou leurs suppléants</p> <p><i>Référence : circulaire du 3 novembre 2011 relative au développement de la vie étudiante et des initiatives étudiantes</i></p>
<p>Commission « CVEC »</p> <p>Attributions : examen des projets destinés à améliorer la vie étudiante et de campus (l'accès aux soins, amélioration de l'accompagnement social, l'accès à la culture..) pour l'attribution de la subvention CVEC.</p>	<p>Composition :</p> <p>- Le vice-président étudiant et 2 élus étudiants ou leurs suppléants</p> <p><i>Références : article L. 841-5 du code de l'éducation et circulaire du 3 novembre 2011 relative au développement de la vie associative</i></p>
<p>Commission « marché »</p> <p>Attributions : examen des candidatures des fournisseurs, de leurs conformités au code des marchés, et donne son avis lors de l'attribution des marchés.</p>	<p>Composition :</p> <p>- Le vice-président étudiant et 2 élus étudiants ou leurs suppléants</p> <p><i>Référence : article R2144-1 et suivants du Code de la commande publique</i></p>
<p>Les représentants étudiants sont invités à présenter au Crous de Bordeaux-Aquitaine leur candidature auprès du secrétariat de direction à l'adresse suivante : secretariat.direction@crous-bordeaux.fr.</p>	



Projet de délibération
Le conseil d'administration approuve la désignation des étudiants membres des commissions « aides spécifiques », « culture action », « CVEC » et « marché » telle que présentée.
Votants présents ou représentés
Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

Le 11 mars 2022

Le président du conseil d'administration,
Claudio GALDERISI

Recteur délégué Enseignement supérieur, Recherche et Innovation
Région académique Nouvelle-Aquitaine

Par délégation de Madame la Rectrice de région académique, Anne BISAGNI-FAURE